

Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

N° DBC 20220524-04

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2022 à 16H**Date de la convocation :** mercredi 18 mai 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 24 mai 2022 à 16h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Didier ROMEUF, Martine MUNOZ, Olivier CHAMBON, Thomas BARNERIAS, Philippe BLANCHOZ, Ghislaine DUBIEN, Jean-François DELAIRE, Philippe CAYRE, Frédéric CHONIER, Rachel BOURNIER, Éric CABROLIER, Serge FAYET,

Membres ayant donné pouvoir :

Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN
Patrick SAUZEDDE à Frédéric Chonier

Membres du Bureau absents excusés :

Bernard VIGNAUD, Chantal CHASSANG, Georges LOPEZ, Ludovic COMBE, Claude GOUILLON-CHENOT, Jean-Éric GARRET, Daniel BALISONI, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Caroline GUELON, Didier CORNET, Serge THEALLIER, Michel COUPERIER, Hélène BOUDON.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS**REGLEMENT INTERIEUR DE LA BASE DE LOISIRS ET DE L'ESPACE NAUTIQUE****Rapporteur : Frédéric CHONIER, Vice-Président**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de communes,

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes d'établir un règlement intérieur de la Base de loisirs du lac d'Aubusson d'Auvergne et de ses activités nautiques

Le président fait lecture du projet de règlement intérieur de la base de loisirs et de ses activités nautiques. (document annexé)

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

19

Membres du Bureau représentés :

2

Total votants :

20

AR Prefecture

063-200070712-20220524-DBC20220524_04-DE
Reçu le 14/06/2022
Publié le 14/06/2022

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le règlement de la base de loisirs du Lac d'Aubusson d'Auvergne et de l'espace nautique ;
- **Autorise** le Président à signer le règlement et tout document relatif à sa mise en œuvre.

TOTAL VOTANTS : 20

Membres présents : 19

Membres représentés : 2

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 20

Pour : 20

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

